

BANQUE

Microcrédit : les banques françaises lancent un dispositif au niveau national

La Fédération bancaire française (FBF) a annoncé hier la mise en place d'un dispositif national pour permettre aux personnes en difficulté d'avoir accès au microcrédit. C'est la première fois que l'association professionnelle prend une telle initiative, cette dernière étant laissée généralement à la main de quelques groupes en France.

La FBF s'engage à ce qu'au moins un groupe bancaire par département soit en mesure de proposer une offre de microcrédit en liaison directe avec les acteurs sociaux locaux pour proposer des crédits de

petit montant (3.000 euros maximum) à des taux préférentiels (entre 3 % et 4 % actuellement) avec prise en charge des frais de dossier et pendant trois ans maximum.

« Le principe est de faire crédit à des emprunteurs qui restent solvables mais qui ont un profil plus risqué que ceux à qui nous avons l'habitude de nous adresser, explique Georges Pauget, président de la commission banque de détail et banque à distance de la FBF, et par ailleurs directeur général de Crédit Agricole SA. Par exemple il peut s'agir de personnes qui n'ont pas de

revenus suffisants mais qui vont rencontrer une évolution dans leur situation qui va les rendre solvables. La banque ne se basera donc pas sur une situation antérieure, comme c'est traditionnellement le cas, mais sur une situation future. » Une personne ayant besoin de fonds pour payer son permis de conduire afin d'obtenir un emploi qui l'exige pourra ainsi y avoir accès.

Accompagnement

Reste néanmoins une condition à remplir : que l'emprunteur soit accompagné de près par une association, dont le rôle sera central puisqu'elle sera aussi chargée de monter les dossiers de prêt ou d'informer les gens qui font appel à eux. « Dans les exemples qui existent ailleurs dans le monde, le microcrédit est pratiquement toujours accompagné, avec des caractéristiques différentes selon les cultures ou les

pays. C'est l'une des conditions pour que cela fonctionne », précise Georges Pauget. La FBF s'engage donc à ce que les associations trouvent un interlocuteur spécialisé dans chaque département et que des formations spéciales leur soient accordées. Si 5.000 microcrédits ont été octroyés l'an dernier, près de 7.000 pourraient être traités en 2010 et 10.000 à 15.000 en 2011.

« Le point de départ de notre initiative date de début 2009, où nous constatons une fragilisation du tissu économique et social en France, explique Arianne Obolensky, directrice générale de la FBF. Nous avons pensé que nous pouvions faire quelque chose et apporter un certain nombre de réponses. » Avec aussi, à la clé, l'espoir que l'image des banques ne pourra que mieux s'en porter. R. R.